

urs 990 646 // Salle Wilfrid-Pelletier
e 220 697 // Théâtre Jean-Duceppe
e 16 102 // Cinquième Salle 47 182
// Sons et Brioches // Ma première
ulture // Nuit Blanche // Journée
péra 69 791 // Comédies musicales
ues, musique vocale et instrumentale 209
sons, variétés et humour 264 4 //
Danse 119 860 // Théâtre 34 221
26 // Spectacles 110 // Opéra
// Salle Wilfrid-Pelletier //
220 697 // Cinquième Salle
inquième Salle 47 182 // Mélodînes
et Brioches // Journée internationale
musicales 44 296 // Concerts, récitals
entale 209 348 // Musique populaire
4 465 // Jazz et blues 75 230 //
pectacles 1 100 // Théâtre 134 221
// Une année exceptionnelle //





Rubberbandance Group, artistes en résidence
photo : Christopher Duggan

07/08

Mission La Société de la Place des Arts de Montréal occupe une place primordiale sur la scène québécoise et montréalaise. Elle est non seulement aux premières loges du développement des arts de la scène d'ici et de l'ouverture du Québec à la réalité artistique mondiale, mais elle en est un des principaux acteurs. Depuis plus de quatre décennies, son parcours est éloquent, riche en événements et découvertes. // Organisme public au service de tous les Québécois, la Société est vouée à la diffusion des arts de la scène. Elle administre cinq salles de spectacles à Montréal ainsi que l'Amphithéâtre de Lanaudière. Lieu de résidence d'organismes artistiques majeurs, elle favorise l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et fait la promotion de la vie artistique et culturelle du Québec. // Pour la réalisation de sa mission, la Société accueille, produit ou coproduit des œuvres artistiques du Québec et de l'étranger, organise des activités visant la sensibilisation et l'accroissement du public, offre des services particuliers et des équipements techniques spécialisés aux organismes artistiques et aux producteurs et, enfin, conclut des ententes de diffusion avec divers partenaires. // Grâce à une présence active dans le milieu artistique et en faisant preuve d'une grande sensibilité à l'égard des besoins et attentes du public et des producteurs de spectacles, la Place des Arts constitue un véritable carrefour de la vie culturelle montréalaise et québécoise.

Conseil d'administration



Président Jean Laurin est président et chef de la direction de GVA Devencore - Montréal. Il siège au comité exécutif et au conseil d'administration de GVA Worldwide, un des plus importants partenariats indépendants de firmes-conseils en immobilier. Il est membre de la World Presidents' Organization. Fort engagé dans sa communauté, il est président de la Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, membre du comité exécutif de la Fondation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et membre du comité exécutif de la Fondation de l'Université du Québec à Montréal. // NOMINATION : MEMBRE : 1^{ER} FÉVRIER 2006 PRÉSIDENT : 21 MAI 2008



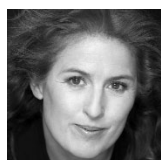
Vice-président Michel Tourangeau est avocat associé du cabinet Marchand Melançon Forget où il pratique le droit commercial, corporatif et immobilier. Très impliqué au sein de la communauté des affaires, il est membre du comité exécutif et gouverneur de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Est de l'Île de Montréal, président de la Caisse Desjardins de Mercier-Rosemont, vice-président du conseil de Desjardins Gestion d'actifs et vice-président du Conseil des représentants Desjardins - Région Est de Montréal. Il est également vice-président de la Fondation de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine. // NOMINATION : 8 NOVEMBRE 2006 FIN DU MANDAT : 7 NOVEMBRE 2010



Membres Frédérique Cardinal est vice-présidente de l'organisme Opération Enfant Soleil. Précédemment, elle a été directrice principale, Partenariats corporatifs, chez TELUS et directrice du développement financier de Leucan. Pendant 20 ans, elle a œuvré au sein des équipes de communications, de marketing et des relations communautaires du Club de hockey Canadien. Son rôle fut déterminant dans la mise sur pied et le développement de la Fondation des Canadiens pour l'enfance. // NOMINATION : 8 NOVEMBRE 2006 FIN DU MANDAT : 7 NOVEMBRE 2008



Sylvie Chagnon est étroitement liée à la gestion des dons corporatifs de Lallemand inc. Elle est membre du conseil d'administration et présidente du comité de développement du Musée McCord et fut associée aux Grands Ballets Canadiens de Montréal en tant que membre du conseil d'administration et présidente des Amis des Grands. Elle a siégé au conseil de la Fondation du cancer du sein de Montréal et est cofondatrice du programme Sérénité. Elle a participé activement à d'importantes collectes de fonds pour ces organismes. // NOMINATION : 8 NOVEMBRE 2006 FIN DU MANDAT : 7 NOVEMBRE 2008



Margie Gillis est une danseuse et chorégraphe reconnue mondialement. Directrice artistique de la Fondation de danse Margie Gillis, elle a créé de nombreuses œuvres chorégraphiques et présenté des spectacles en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique. On lui décerna le titre honorifique d'ambassadrice culturelle pour le Canada et le Québec. Pour ses réalisations exceptionnelles comme interprète et chorégraphe, elle a été décorée de l'Ordre du Canada et a obtenu de nombreux prix et bourses. // NOMINATION : 1^{ER} FÉVRIER 2006 FIN DU MANDAT : 31 JANVIER 2010



Marie Lavigne est présidente-directrice générale de la Société de la Place des Arts de Montréal. Elle a exercé diverses fonctions d'administratrice au gouvernement du Québec, notamment comme présidente-directrice générale du Conseil des arts et des lettres du Québec et présidente-directrice générale du Conseil du statut de la femme. Elle siège au comité exécutif du Partenariat du Quartier des spectacles et de la Vitrine culturelle de Montréal et préside le Conseil institutionnel des diplômés de l'Université du Québec à Montréal. // NOMINATION : 4 DÉCEMBRE 2007 FIN DU MANDAT : 8 OCTOBRE 2010



Denis Piché est vice-président et administrateur, conseiller en placement chez RBC Dominion valeurs mobilières. Il est Fellow de l'Institut canadien des valeurs mobilières. Il a siégé, à divers titres, à de nombreux conseils d'administration dont ceux de l'Hôpital Cité-de-la-Santé de Laval, de la Fondation des maladies du cœur région des Moulins et de la Fédération des clubs des initiés du Québec. Il est membre du conseil d'administration de la Fondation du Collège Regina Assumpta et est fortement impliqué dans différentes organisations caritatives et communautaires. // NOMINATION : 8 NOVEMBRE 2006 FIN DU MANDAT : 7 NOVEMBRE 2009



Rachel H. Renaud est directrice principale de la Fondation Roasters. Elle consacre une partie importante de ses activités à sensibiliser les individus, les gens d'affaires, les fondations et les gouvernements à l'importance de la philanthropie et à ses répercussions sur la communauté. Elle est membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital St. Mary, de la Fondation Toujours ensemble et de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine. Elle est coprésidente du Congrès des Fondations communautaires du Canada 2008 et membre de plusieurs associations du domaine philanthropique. // NOMINATION : 8 NOVEMBRE 2006 FIN DU MANDAT : 7 NOVEMBRE 2009



Louise Sicuro est présidente-directrice générale de Culture pour tous, un organisme voué à la démocratisation de la culture. Elle est la fondatrice et l'âme dirigeante des Journées de la culture depuis leur fondation en 1997. Elle est membre du comité exécutif et secrétaire de la Conférence régionale des élus de Montréal, du comité exécutif de Culture Montréal et présidente du Festival OFF.T.A. Elle agit aussi à titre de présidente du comité d'évaluation artistique à la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse. // NOMINATION : 8 NOVEMBRE 2006 FIN DU MANDAT : 7 NOVEMBRE 2010

La Société de la Place des Arts de Montréal est une société d'État relevant du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec. Le 4 décembre 2007, les nouvelles dispositions de la *Loi sur la Société de la Place des Arts* entraînent en vigueur. La Société est maintenant assujettie à la *Loi sur la Gouvernance des sociétés d'État*.

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la Gouvernance*, le conseil d'administration a constitué à sa première séance suivant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification ainsi que le comité des ressources humaines. La formation des trois comités étant une priorité et la qualification d'indépendance des membres, un processus à venir, le législateur a prévu une mesure transitoire pour permettre au conseil de constituer ses comités tout en respectant les exigences de la Loi. Ainsi, dans l'attente de l'obtention de leur statut d'administrateur indépendant, tous les membres du conseil sont également membres de l'un ou l'autre des comités statutaires.

Le nombre d'administrateurs du conseil est passé de neuf à onze. La présidente-directrice générale est maintenant un membre votant. Il reste deux postes à combler. Le comité de vérification doit compter parmi ses membres au moins un membre en règle d'un des ordres professionnels de comptables mentionnés au Code des professions. Le processus de nomination est en cours.

Le conseil a constitué d'autres comités pour l'étude de questions particulières pour faciliter le bon fonctionnement de la Société. La Société a choisi de maintenir le comité exécutif, le comité de développement stratégique et le comité-conseil de la salle de concert qui étaient formés avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le conseil d'administration a tenu huit réunions dont une séance extraordinaire sur la prochaine planification stratégique. La présence des membres est assidue à toutes les réunions, et ce, bien au-delà du quorum. En vertu de la *Loi sur la Gouvernance des sociétés d'État*, sur recommandation de son comité de gouvernance, le conseil a approuvé les profils de compétence et d'expérience requis pour la nomination des membres du conseil, les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration et les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil, a révisé les règles de gouvernance et a adopté les nouvelles règles de gouvernance et de régie interne de la Société, a procédé à la refonte complète du code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration et a approuvé une formation de base obligatoire pour tous les administrateurs de la Société portant sur les principes de la *Loi sur la Gouvernance* et les rôles et obligations des comités statutaires de la Société. Le comité de gouvernance a tenu cinq réunions.

Le comité de vérification a tenu trois réunions. Son mandat consiste notamment à examiner les états financiers vérifiés, le rapport annuel et les autres rapports financiers de la Société pour recommandation et approbation au conseil. Il a aussi le mandat d'examiner des travaux de vérification interne.

Le comité des ressources humaines s'assure de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines et se réunit au besoin. Il n'a pas tenu de réunion depuis sa création. Ses activités commencent en novembre 2008. Les membres de ce comité sont les mêmes que ceux du comité exécutif qui lui, a tenu sept réunions et exercé les pouvoirs de gestion administrative du conseil entre les séances. Le comité exécutif exerce également le mandat du comité-conseil de la salle de concert chargé de suivre l'évolution du projet de construction d'une nouvelle salle sur le site de la Place des Arts.

Le comité de développement stratégique s'est réuni à deux reprises et a étudié plus particulièrement le projet du prochain plan stratégique triennal de la Société. Le conseil a adopté ce projet en septembre 2008.

Jusqu'en avril 2008, pour une période transitoire, les membres du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal ont agi également comme membres du conseil d'administration de la Fondation de la Place des Arts. En août 2008, l'assemblée générale des membres de la Fondation complétait l'élection des administrateurs indépendants de la Société pour majorité. Quatre membres du conseil de la Place des Arts siègent au conseil de la Fondation.

Le président du conseil de la Société est membre d'office de tous les comités et les membres du conseil, outre les séances du conseil, participent aux travaux d'un ou deux comités de façon soutenue. Au total, incluant les réunions du conseil et des divers comités et les réunions de la Fondation, les membres ont siégé à 28 reprises au cours de la dernière année.

Les membres du conseil ne reçoivent aucune rémunération et agissent tous bénévolement. La rémunération de la présidente-directrice générale est établie par décret.



Une place pour la culture

Marie Lavigne Présidente-directrice générale

Avec l'année 2007-2008 s'achève de façon remarquable la réalisation de notre plan stratégique triennal mis en branle en 2005. Plus que jamais la Place des Arts, active depuis 45 ans, se déploie dans toutes les sphères de son action pour le plus grand bénéfice du public et des artistes.

Un acteur majeur de la diffusion des arts de la scène

Plus d'un million de spectateurs auront profité cette année des spectacles et événements privés offerts dans nos cinq salles de spectacles principales, à l'Amphithéâtre de Lanaudière et dans nos différents lieux d'accueil. En hausse de 8 % sur l'année 2006-2007, il s'agit d'une performance exceptionnelle d'autant plus que le taux d'assistance à nos spectacles s'est maintenu à 79 %, dépassant la moyenne québécoise. Si on ajoute à ce bilan les trois millions de spectateurs accueillis sur l'Esplanade dans le cadre de l'un ou l'autre des grands festivals montréalais, nous pouvons qualifier l'année 2007-2008 de réussite exemplaire.

Acteur à part entière

La Place des Arts agit de plus en plus à titre de coproducteur ou coprésentateur de ses propres événements et programmes. En 2007-2008, nous avons été initiateur ou partenaire de 294 représentations de spectacles et d'activités. Nous avons offert dans nos grandes salles des spectacles comme *Le Lac des Cygnes sur glace* en collaboration avec The Imperial Ice Stars, Yamato – Les tambours du Japon, Litz Alfonso Danza Cuba ainsi que le Piccolo Teatro de Milan en partenariat avec le Théâtre du Nouveau Monde et en collaboration avec l'Institut culturel italien de Montréal et la Chambre de commerce italienne au Canada. Ces productions d'envergure, en plus de connaître leur large part de succès, nous auront permis d'accroître notre présence dans les réseaux de diffusion culturelle internationale.

Les séries de spectacles comme celle de la Cinquième Salle qui a connu une importante hausse d'assistance, Ma première Place des Arts et Le Studio littéraire ont confirmé notre rôle de diffuseur artistique de qualité. Les séries d'animation telles que les Méloéfines et Sons et Brioches, élaborées en partenariat, ont aussi contribué au développement de publics.

La série PDA junior offerte aux familles à partir de la saison 2008-2009 en collaboration avec de nombreux producteurs est une autre illustration du leadership qu'exerce de plus en plus la Place des Arts à titre de diffuseur.

À ces réalisations s'ajoute la présentation en plein air d'une série de films sur la musique en collaboration avec le Festival de Lanaudière. Nous avons créé avec le Centre culturel de Joliette un nouveau festival de chanson, *Les Dyades*, dont le concept a été élaboré autour de l'univers fantastique de l'écrivain Bryan Perro, qui fut offert au cours du mois d'août à l'Amphithéâtre de Lanaudière.

Les compagnies résidentes

Les compagnies résidentes : l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM), La Compagnie Jean Duceppe, Les Grands Ballets Canadiens de Montréal et l'Opéra de Montréal ont offert cette année 333 représentations comptant pour un peu plus de 30 % de notre programmation.

La 74^e saison de l'OSM fut lancée de façon grandiose devant un public nombreux rassemblé sur notre Esplanade, et ce, avec la collaboration de Radio-Canada. Plusieurs autres événements ont aussi jalonné la saison du grand orchestre : la poursuite de l'incursion du maestro Nagano dans l'univers wagnérien avec la présentation de l'opéra *Tannhäuser* et le retour du maestro Zubin Mehta comptent parmi ceux-ci. Une place importante fut aussi faite au piano, instrument-roi incontesté, avec la présence au clavier d'Angela Hewitt, André Laplante, Louis Lortie et Evgeny Kissin. Quelque 17 % des spectateurs de la Place des Arts ont assisté à l'un ou l'autre des concerts offerts par l'OSM.

Avec les reprises de *Equus*, la mythique pièce de Peter Shaffer, des *Sunshine Boys* de Neil Simon ainsi que *Le Vrai Monde* de Michel Tremblay, La Compagnie Jean Duceppe a fait honneur à sa 35^e saison accueillant encore une fois plus de 100 000 spectateurs. La compagnie, dont la programmation inclut toujours des œuvres de création et des œuvres de répertoire, a aussi présenté les pièces *La Casta Flore* de Peter Quitter et *Le Doute* de John Patrick Shanley.



1. Opéra de Montréal – *Madame Butterfly*, photo : Orangetango 2. La Compagnie Jean Duceppe – *Les Sunshine Boys*, photo : François Brunelle 3. Opéra de Montréal – *Un bal masqué*, photo : Orangetango

Au service du public et des spectateurs

La Place des Arts se veut un lieu d'expériences culturelles hors pair. Cela signifie voir à l'accueil, au bien-être et au plaisir du public qui fréquente ses salles : 2007-2008 fut une année marquante à ce chapitre.

Le Grand Foyer culturel

Au cours du mois d'août était annoncée officiellement la transformation du Hall des Pas perdus, construit en 1972 et emprunté par dix millions de personnes chaque année, en un Grand Foyer culturel représentatif de ce que souhaite être la Place des Arts au 21^e siècle.

Cet espace, qui donne accès aux cinq salles de spectacles et aux huit salles de répétitions, a été complètement redessiné sous la direction du scénographe Luc Plamondon et sera transformé en véritable place publique intérieure, grouillante d'activités. Ces améliorations nous permettront de continuer de jouer un rôle de premier plan en matière de sensibilisation et d'animation culturelle.

Plateformes multimédias, ajout de lumière, meilleure signalisation, présentation d'événements gratuits, d'expositions, arrivée de nouveaux commerces : il s'agit d'un projet emballant qui se veut un grand geste de démocratisation culturelle et d'accessibilité. Le chantier proprement dit débutera au printemps 2009 et s'échelonnara sur 12 mois. Cette réalisation est rendue possible grâce à une contribution de 12,5 millions \$ du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

Premier pas vers la revitalisation de l'ensemble des espaces intérieurs de la Place des Arts, le restaurant Seingalt, maintenant relocalisé et deux fois plus grand, a ouvert ses portes au plus grand plaisir des travailleurs du quartier et du public qui peuvent en profiter avant, pendant et après les spectacles.

Le Web de plus en plus populaire

Notre décision de revoir notre site Web, pour le rendre plus dynamique, convivial et interactif, en fait désormais un outil d'information et de transactions de plus en plus prisé par le public et nos clients. Plus d'un demi-million de visiteurs s'informent maintenant à laplacedesarts.com et la vente de billets en ligne pour nos spectacles s'est accrue de 76 %. C'est aussi à partir de ce véhicule que sont envoyées régulièrement les populaires infolettres aux abonnés pour les informer de nos activités. Une section consacrée à la jeunesse fait aussi partie des réalisations de cette année.

La billetterie

En 2007-2008, la billetterie a été marquée par la révision des fonctions du personnel, la mise à jour du manuel des procédures, le renouvellement d'ententes avec les festivals et une entente avec la Vitrine culturelle (entre autres pour l'achat de billets de dernière minute), tout cela pour assurer le meilleur service qui soit à nos clients.

La PDA s'habille de neuf

En avril étaient présentés au public les nouveaux uniformes du personnel d'accueil et de bars. Dans une volonté de soutenir les créateurs d'ici, le travail de conception de ces nouveaux vêtements a été confié à deux designers québécois réputés : Marcel Denommé et Jean-Claude Poitras.

Accueillir la nouvelle salle de concert

Au cours de la dernière année, la Société a continué de prendre une part active à diverses étapes qui mèneront à la construction de la nouvelle salle de concert acoustique de Montréal, l'Adresse symphonique, qui viendra s'ajouter au complexe de la Place des Arts. La Société a répondu aux requêtes et aux demandes de support technique de la part de l'Adresse symphonique et de l'Agence de partenariats publics-privés et collaboré à diverses études, notamment sur le modèle de gestion de la programmation artistique et l'arrimage de la future salle au quadrilatère.



Nouveaux uniformes, photo : Federico Cimnari

Statistiques

Les salles de la Place des Arts et leur utilisation SAISON 2007-2008

	SALLE WILFRID-PELLETIER		THÉÂTRE MAISONNEUVE		THÉÂTRE JEAN-DUCEPPE	
	NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS	NOMBRE DE SPECTATEURS	NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS	NOMBRE DE SPECTATEURS	NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS	NOMBRE DE SPECTATEURS
Opéra	27	68 479				
Comédies musicales	9	24 879	22	19 417		
Concerts, récitals classiques, musique vocale et instrumentale	82	177 051	29	23 777		
Musique populaire, chanson, variétés ⁽¹⁾	63	160 862	64	71 145	12	5 847
Jazz et blues	14	36 766	23	24 329	17	9 597
Danse ⁽²⁾	27	67 204	44	45 869		
Théâtre ⁽³⁾			5	6 998	189	108 581
Conférences	1	2 960				
Films	1	798	28	20 297		
Divers (locations privées)	18	35 598	7	8 865		
Total	242	574 597	222	220 697	218	124 025

(1) Inclut l'humour

(2) Inclut la danse classique, contemporaine et folklorique

(3) Inclut les spectacles littéraires et le conte

Programme d'accessibilité aux arts de la scène SAISON 2007-2008

ÉVÈNEMENT	PROGRAMMATEUR	LIEU	NOMBRE DE SPECTACLES	NOMBRE DE SPECTATEURS
Les Mélodînes	La Société Pro Musica et la Place des Arts	Studio-théâtre	14	1 793
		Piano noble	3	613
		Hall des Pas perdus	1	250
Le Studio littéraire	Les Capteurs de mots et la Place des Arts	Studio-théâtre	4	414
		Cinquième Salle	5	1 395
Sons et Brioches	Les Jeunesses Musicales du Canada et la Place des Arts	Piano noble	7	3 946
		Théâtre Maisonneuve	1	1 069
Concours <i>Ma première Place des Arts</i>	La Société pour l'avancement de la chanson d'expression française (SACEF)	Studio-théâtre	14	1 488
		Cinquième Salle	2	642
Les Week-ends de la chanson Québécois	La SACEF	Studio-théâtre	112	9 143
		Cinquième Salle	3	648
La Série Cinquième Salle	La Place des Arts	Cinquième Salle	36	8 020
Journées de la culture	La Place des Arts	Salles, Foyers, Hall des Pas perdus et Esplanade	35	3 773
Animation dans le Hall des Pas perdus	La Place des Arts	Hall des Pas perdus	52	N/D
Nuit Blanche	Le Festival Montréal en lumière et la Place des Arts	Salles, Foyers, Hall des Pas perdus et Esplanade	7	7 004
Journée internationale de la danse	Le Regroupement québécois de la danse et la Place des Arts	Salles, Foyers, Hall des Pas perdus et Esplanade	31	1 200
Total			327	41 398

Occupation totale SAISON 2007-2008

	MONTAGES / DÉMONTAGES NOMBRE DE JOURNÉES	RÉPÉTITIONS * NOMBRE DE JOURNÉES	SPECTACLES OU ACTIVITÉS ** NOMBRE DE JOURNÉES	OCCUPATION TOTALE ** NOMBRE DE JOURNÉES
Salle Wilfrid-Pelletier	36	43	213	292
Théâtre Maisonneuve	32	21	188	241
Théâtre Jean-Duceppe	29	35	178	242
Studio-théâtre	0	16	167	183
Cinquième Salle	47	30	187	264
Total	144	145	933	1 222

* Les jours où il y a à la fois un montage et une répétition sont comptabilisés sous la rubrique répétitions.

** Il peut y avoir plus d'une activité au cours d'une même journée.



07/08



1. Photo : FrancoFolies de Montréal
2. Ferruccio Soleri – *Arlecchino servitore di due padroni* de Carlo Goldoni. Une production du Piccolo Teatro de Milan dans une mise en scène de Giorgio Strehler. Une co-présentation du Théâtre du Nouveau Monde et de la Place des Arts au Théâtre Maisonneuve du 7 au 11 mai 2008, photo : Diego Ciminaghi
3. *Poésie, sandwiches et autres soirs qui penchent prise 2*, photo : Yves Renaud



1. *Le Lac des Cygnes sur glace*, photo : Branco Gaica



2. *Les pelleteuses de nuages*, photo : Sylvie Trépanier



3. *Flow*, photo : Festival International du Film sur l'Art



4. *Yamato - Les tambours du Japon*, photo : Atmo Productions Inc.

Piano nobile

Sons et Brioches
Nouvelle France

Les Mélodînes
Concert de Pâques avec
Les Disciples de Massenet

Avril 2008

Salle Wilfrid-Pelletier

Orchestre symphonique de Montréal
Les Grands Concerts
Evgeny Kissin à Montréal
Les Concerts Paroles et musique
Air Canada
Légendes des Amériques

Soirée La Presse
Conférence avec Al Gore

Russell Peters et autres invités
Comedians for the Climate
Project Canada

Cérémonie d'engagement de l'ingénieur de l'École de technologie supérieure

Institut de gériatrie
Vivre vieux, vivre mieux

Renzo Arbore avec l'Orchestra Italiana

Orchestre Métropolitain du Grand Montréal
Fauré et le symphonisme français

La Place des Arts
The Imperial Ice Stars
Le Lac des Cygnes sur glace

Théâtre Maisonneuve

Les Grands Ballets Canadiens de Montréal
Soirée de création avec
Ohad Naharin

Superfantastico – 13^e édition

TVA Films
Dans une galaxie 2

Orchestre de chambre McGill
Concert-bénéfice avec Jan Lisiecki,
piano

Orchestre de chambre I Musici de Montréal
Pour terminer en beauté

Communauté hellénique de Montréal
Grèce : le pays des légendes et des traditions

Groupe Aghanina
Chœur et orchestre du Liban

Société Pro Musica

Série Émeraude
James Ehnes, violon et
Andrew Armstrong, piano

Danse Danse
Ultima Vez
Spiegel

Théâtre Jean-Duceppe

Compagnie Jean Duceppe
Les Sunshine Boys de Neil Simon
Equus de Peter Shaffer

Cinquième Salle

L'Arsenal à musique
L'Arche
Le Carnaval des Animaux

SACEF
Les Week-ends de la chanson Québécoise
Le Grand Huit franco-québécois

Stephan Moccio

Société Pro Musica
Série Topaze
Les Cors Classiques

Conservatoire d'art dramatique de Montréal
Il était onze heures le soir
de Reynald Robinson

Série Cinquième Salle
Ballet de Lorraine
La Nuit des interprètes

Studio-théâtre

Les Mélodînes
Ensemble Çavana
Maneli Pirzadeh, piano

SACEF
Les Week-ends de la chanson Québécoise
Stéphane Thouin
Frédéric Baron
Dave Richard et Laurence Élie

Montreal All City Big Band
Érik Mongrain
Charles Dubé
La Relève Gospel
Tadros
Lazuli

Ma première Place des Arts – 14^e édition – Demi-finales
École de musique Coda

Piano nobile

Les Mélodînes
Escale jazz avec le Trio DLP

Sons et Brioches
Fiestango
La Veuve joyeuse

Mai 2008

Salle Wilfrid-Pelletier

Les Grands Ballets Canadiens de Montréal
Compagnie invitée : Houston Ballet
Madame Butterfly

Collège Vanier
Concert-bénéfice *Oratorio Terezin*

École Le Plateau
Concert gala 35^e anniversaire

Gala de la Fondation du CHUM
Gregory Charles

Orchestre symphonique de Montréal
Les Matins symphoniques
Basson concertant
Les 5 à 8 de l'OSM

Les choix de Julie Payette
Les Concerts Paroles et musique
Air Canada

Couples légendaires
Les Dimanches en musique
Till Fellner et l'Empereur
Les Grands Concerts
Till Fellner et l'Empereur

Orchestre Métropolitain du Grand Montréal
Mahler, Le Chant de la nuit

Opéra de Montréal
Madame Butterfly de Puccini

Concours Musical International de Montréal
Piano 2008

Théâtre Maisonneuve

Harmonies scolaires
En musique vers l'avenir

Orchestre Métropolitain du Grand Montréal
Concert-bénéfice OGMG-Concordia

La Place des Arts et le Théâtre du Nouveau Monde
Piccolo Teatro de Milan
Arlecchino, servitore di due padroni

Alliance Vivafilm
Le Prège américain

Orchestre symphonique de Montréal
Jeux d'enfants
L'Auditeur avec Magic Circle Mime

Les Grands Ballets Canadiens de Montréal
Soirée Balanchine

Association des orchestres des jeunes de la Montérégie
Concert printanier

Concours Musical International de Montréal

Piano 2008

Théâtre Jean-Duceppe

Compagnie Jean Duceppe
Equus de Peter Shaffer

Fondation Jean-Duceppe
Pierrette est enchantée

Cinquième Salle

Série Cinquième Salle
Ballet de Lorraine
La Nuit des interprètes

Société Pro Musica
Série Topaze
Maneli Pirzadeh et Daniel Moran,
pianistes

Ma première Place des Arts – 14^e édition – Finales

Conservatoire de musique de la Montérégie
Concert-gala 5^e anniversaire

Les Denis Drolet
Les Droletteries

Festival TransAmériques
Damaged Goods – Mumbling Fish
Maybe Forever

Studio-théâtre

SACEF
Les Week-ends de la chanson Québécoise
Manuel Gasse

La Relève Gospel
Luc De Larochelière
Lara
Vénus Virus
Marc Angers
Tadros
Serge Bédrossian
Nicolas Henri, Louis-Pierre Marien-
Trottier et Ex-Tradition
Virginie No
Patrick Olafson
Edwin Orion Brownell
Mélanie Guay et Jacques Gaines
Mathieu Lippé
Mathieu Joly

Le Studio littéraire
Carte blanche à Monique Proulx

Soirée italienne
Hommage à Bassani

Centre des auteurs dramatiques
L'Enfant revenant
Déchirures

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société de la Place des Arts de Montréal

Préambule

Considérant que les membres du conseil de la Société de la Place des Arts de Montréal (ci-après « La Société ») doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après appelé « le Règlement ») adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c.6, a.1) ainsi qu'en vertu de la *Loi sur la Gouvernance des sociétés d'état* (L.R.Q., chapitre G-1.02, a.15, al 4) ;

Considérant que ces lois et le *Règlement* prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs de la Société ;

Considérant que les membres du conseil d'administration souhaitent préciser les modalités d'application de ces Lois et du Règlement et ajouter, à ces normes légales, des paramètres additionnels propres à la Société ;

Considérant qu'aucune des dispositions du présent Code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée de ces dispositions législatives ou réglementaires ;

Considérant que la Société s'est dotée d'outils nécessaires pour assurer la mise en application de ce Code ;

Compte tenu de ce qui précède, les membres du conseil d'administration de la Société adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit.

1. Définitions

Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

- a) « **Administrateur** » désigne un membre du conseil d'administration de la Société nommé par le gouvernement ;
- b) « **Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein** » désigne le président-directeur général ;
- c) « **Comité** » le comité de gouvernance et d'éthique du Conseil conformément à la *Loi sur la Gouvernance des sociétés d'État* ;
- d) « **Conflit d'intérêts** » désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition ;
- e) « **Conjoint** » comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'un avec l'autre depuis plus d'un an ;
- f) « **Conseil** » désigne le conseil d'administration de la Société ;
- g) « **Contrat** » comprend un contrat projeté ;
- h) « **Contrôle** » ou « **Contrôlent** » désigne la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs ;
- i) « **Dirigeant** » à l'égard de la Société, désigne le président-directeur général qui en est le principal dirigeant ou toute personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général dont l'embauche et les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil ;
- j) « **Entreprise** » désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement à but non lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société ;
- k) « **Entreprise liée** » désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation ;

L'usage du masculin n'a que pour but d'alléger le texte. Le masculin comprend le féminin.

- 3.5 L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de la Société et être bien informé sur ses activités. Sa présence à des spectacles et à des activités d'animation est inhérente à l'accomplissement de son mandat et assure une rétroaction informée sur les dossiers de la Société.
- 3.6 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut confondre les biens de la Société avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il ait cessé d'occuper ses fonctions.
- 3.7 L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.
- 3.8 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant ou un tiers. Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'une valeur modeste et d'usage.

Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou à l'État.
- 3.9 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.
- 3.10 L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle. Il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître. Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès.
- 3.11 L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.
- 3.12 L'Administrateur ou le Dirigeant qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de Conflits d'intérêts. Dans le cas où le présent Code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi la Société peut raisonnablement s'attendre du comportement d'un Administrateur ou d'un Dirigeant dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que les intérêts qu'il détient dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à la Société.

- 3.13 Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles avec les intérêts de la Société ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.
- 3.14 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 3.15 Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'Information confidentielle non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou Entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.

Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'Information confidentielle non disponible au public.
- 3.16 L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.
- 3.17 Le président du Conseil, l'Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein ou le Premier dirigeant doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- 3.18 Le président du Conseil, l'Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein ou le Premier dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Le Dirigeant, à l'exception du Premier dirigeant, doit quant à lui en informer le président du Conseil et le Premier dirigeant.
- 3.19 Le président du Conseil, l'Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

6. Processus disciplinaire

6.1 Sur conclusion d'une contravention à la Loi, au Règlement ou au présent Code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- a) s'il s'agit d'un Dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement ;
- b) s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le Secrétaire général associé visé à l'article 5.3, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre l'Administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

6.2 L'autorité compétente fait part à l'Administrateur ou au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

L'Administrateur ou le Dirigeant peut, dans les sept jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au Comité. Il peut également demander d'être entendu par le Comité à ce sujet.

6.3 Dans le cas d'une contravention à l'article 4.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.

6.4 L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code.

6.5 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.10, ne peut être déterminant.

7. Entrée en vigueur

Le présent Code entre en vigueur le 29 septembre 2008 par résolution du Conseil. Il remplace le Code d'éthique des administrateurs de la Société adopté le 30 juin 1999 (CA 99-15) modifié le 27 février 2002.

Annexe 1

Procédure de délibérations relative aux conflits d'intérêts

De façon à gérer les situations potentielles de Conflit d'intérêts, la procédure ci-après décrite est suivie par le Secrétaire de la Société :

1. Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité comporte la possibilité d'un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un administrateur de la Société ou s'il s'agit d'une entité ou société déclarée par l'administrateur qui ne peut pas participer aux délibérations sur ce sujet, le Secrétaire :
 - a) doit en informer le président dès qu'il en a la connaissance ;
 - b) expédie une note à cet effet ou avise verbalement l'Administrateur concerné ;
 - c) ne transmet pas à l'Administrateur concerné les documents relatifs à ce sujet et note cette mesure à son dossier ;
 - d) consigne au mémoire des délibérations de la réunion le fait que ce membre du conseil s'est retiré de la réunion ou s'est abstenu de participer à la discussion ou à un vote éventuel en raison de ses intérêts ;
 - e) extrait le passage sur le sujet du mémoire de délibérations de la réunion concernée avant de le transmettre à l'Administrateur concerné.
2. En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité soulève un Conflit d'intérêts ou une apparence de Conflit d'intérêts concernant un administrateur, ce dernier doit en aviser le Secrétaire qui applique les dispositions ci-dessus à chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.
3. Lorsqu'un sujet abordé en séance peut avoir un lien personnel, familial ou d'affaires avec un membre du Conseil d'administration, ce dernier doit le soulever. Le Secrétaire en fait alors mention au mémoire de délibérations, de même que du fait que ce membre du Conseil se retire de la réunion ou s'abstient de participer à la discussion et au vote éventuel.
4. Dans l'éventualité d'un désaccord sur la nécessité de prendre les dispositions prévues aux présentes, un membre du Conseil peut en discuter avec le président du Conseil ou avec le Conseil.

Annexe 2

Déclaration d'adhésion au code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants

Déclaration d'adhésion au code d'éthique et de déontologie.
Ce formulaire est joint au document à l'intention des membres.

Rémunération

Les membres du Conseil ne reçoivent aucune rémunération pour leur participation au conseil d'administration de la Société. Le président du Conseil se voit rembourser les frais de fonction, de rencontres de travail et de déplacement selon les modalités déterminées par le conseil d'administration de la Société.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions de travail de la présidente-directrice générale sont établis par décret par le Conseil des ministres.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

La Société s'assure du respect des dispositions législatives en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

La Société a reçu deux demandes d'accès à l'information. La première demande a été acceptée et traitée dans les délais réglementaires à la satisfaction des parties. La deuxième demande concernait un dossier que la Société n'avait pas ouvert ni traité directement ou indirectement durant la période demandée. Le dossier a été fermé pour ces motifs.

Conformément au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, la Société a formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

La Société dispose également d'une politique de gestion documentaire qui prévoit notamment la destruction sécuritaire des documents à caractère nominatif ou confidentiel.

Qualité de la langue française au sein de l'organisation

Dans le cadre de la *Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration*, la Direction des relations publiques et du développement a répondu aux demandes d'ordre linguistique soumises par les unités administratives.

Résultats et évolution du solde des fonds

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2008

Résultats	FONDS DE FONCTIONNEMENT	FONDS DE PRODUCTION	2008 TOTAL	2007 TOTAL
Produits				
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	2 767 200 \$	— \$	2 767 200 \$	2 751 500 \$
Autres subventions du gouvernement du Québec (NOTE 5)	15 777 665	—	15 777 665	14 796 383
Location de salles	3 847 668	—	3 847 668	3 473 984
Services auxiliaires	4 194 986	4 038	4 199 024	3 956 082
Location de bureaux et de locaux commerciaux	2 024 262	—	2 024 262	1 826 454
Redevances et autres revenus de billetterie	3 052 941	2 173 703	5 226 644	3 005 941
Services aux producteurs	1 485 607	—	1 485 607	1 304 306
Commandites et publicité	578 671	38 750	617 421	575 509
Programme d'accessibilité aux arts (NOTE 6)	145 143	—	145 143	72 804
Produits financiers	397 025	—	397 025	352 631
Autres produits	926 026	320 483	1 246 509	933 184
	35 197 194	2 536 974	37 734 168	33 048 778
Charges				
Salaires et avantages sociaux	8 288 609	140 669	8 429 278	7 462 018
Entretien et réparations des édifices	4 320 795	—	4 320 795	4 016 892
Électricité et chauffage	2 476 185	—	2 476 185	2 180 805
Achats, entretien et réparations d'équipement	834 966	23 097	858 063	888 968
Services professionnels	854 174	568 450	1 422 624	1 141 086
Communications	1 194 395	470 352	1 664 747	1 118 361
Coûts d'exploitation des spectacles	1 410 733	256 266	1 666 999	1 359 191
Administration générale	424 350	67 682	492 032	325 642
Assurances et taxes	6 495 834	—	6 495 834	6 343 360
Frais financiers	3 585 303	—	3 585 303	3 607 335
Amortissement des immobilisations	4 944 494	—	4 944 494	4 415 319
Programme d'accessibilité aux arts (NOTE 6)	389 606	—	389 606	262 821
Autres charges	200 190	22 683	222 873	47 719
	35 419 634	1 549 199	36 968 833	33 169 517
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant élément suivant	(222 440)	987 775	765 335	(120 739)
Décomptabilisation de la Fondation (NOTE 7)	(1 500 329)	—	(1 500 329)	—
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 722 769) \$	987 775 \$	(734 994) \$	(120 739) \$
Évolution du solde des fonds				
Solde au début	1 964 777 \$	— \$	1 964 777 \$	2 085 516 \$
Modification de convention comptable				
Adoption de la comptabilité par fonds (NOTE 2)	(126 690)	126 690	—	—
Solde au début redressé	1 838 087	126 690	1 964 777	2 085 516
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 722 769)	987 775	(734 994)	(120 739)
Solde à la fin	115 318 \$	1 114 465 \$	1 229 783 \$	1 964 777 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

01 Constitution et objet

La Société de la Place des Arts de Montréal, personne morale au sens du Code civil constituée par la *Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal* (L.R.Q., chapitre S-11.03), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités sur les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

La Société a été reconnue organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et elle est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

02 Modifications de conventions comptables

Comptabilité par fonds

Le 1^{er} septembre 2007, la Société a adopté la méthode de comptabilité par fonds. La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Le Fonds de fonctionnement présente les opérations courantes de la Société. Le Fonds de production soutient la production et la diffusion de spectacles destinés aux grandes salles. Le solde au 1^{er} septembre 2007 du Fonds de production comprend un virement de 100 000 \$ du Fonds de fonctionnement afin de financer ses activités. Les états financiers ont été redressés afin de refléter cette modification.

Instruments financiers

Au cours de l'exercice, la Société a appliqué les nouvelles recommandations de l'ICCA quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitres 1530 - « Résultat étendu », 3855 - « Instruments financiers comptabilisation et évaluation » et 3861 - « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ».

Aux fins de l'application du chapitre 3855, les classements adoptés par la Société sont divulgués à la note 4. Auparavant, les instruments financiers étaient comptabilisés au coût. Pour la Société, l'impact de ces nouvelles conventions comptables se limite uniquement à la divulgation d'informations additionnelles, compte tenu qu'il n'y a aucun effet quant à la mesure des instruments financiers à la suite des classements adoptés par la Société.

Modifications comptables futures

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 3031 - « Stocks », 3862 - « Instruments financiers – Informations à fournir », 3863 - « Instruments financiers – présentation ». Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation.

Quant au chapitre 3031, il prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 - « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 - « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 - « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. Par conséquent, la Société adoptera ces nouvelles normes au cours de son exercice ouvert le 1^{er} septembre 2009.

Les chapitres 1535, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Société. Quant aux chapitres 3031 et 3064, la direction n'est pas en mesure d'évaluer quelle sera l'incidence, sur ses états financiers, de l'application des modifications de ces normes.

03 Vocation des fonds

Le Fonds de fonctionnement présente les opérations courantes de la Société. Le Fonds de production soutient la production et la diffusion de spectacles destinés aux grandes salles.

04 Conventions comptables

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instrument financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net.

Catégorie d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs que la Société a acquis principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme.

La Société a classé comme actifs détenus à des fins de transaction l'encaisse, le placement temporaire et l'encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements.

Prêts et créances

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créances. L'évaluation ultérieure des prêts et créances est au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts sont inclus dans les produits financiers.

La Société a classé dans cette catégorie les débiteurs et la créance à recevoir.

Autres passifs

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans la catégorie détenus à des fins de transaction. Ces passifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a classé dans cette catégorie les dépôts de locations et ventes de billets, les fournisseurs et frais courus, les intérêts courus à payer, les emprunts à court terme et la dette à long terme.

Résultat étendu

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges.

Constatation des produits

Subventions

Les subventions affectées sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Autres produits

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- > Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- > La livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- > Le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- > Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Coûts reportés du programme d'accessibilité aux arts

Tous les coûts reportés du programme sont accumulés au bilan au cours de l'exercice où ils sont encourus et sont virés aux résultats au cours de la période de présentation des représentations en proportion des représentations réalisées dans l'année.

Stock des bars

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les frais directs ainsi que les frais de financement durant les travaux. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Immobilisations corporelles :

Bâtisses	40 ans
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	10 ans
Équipement et accessoires de scène	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Autres équipements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Immobilisations incorporelles :

Logiciels informatiques	3 ans
-------------------------	-------

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentent les soldes bancaires incluant les découverts ainsi que les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

05 Autres subventions du gouvernement du Québec

	2008	2007
Intérêts sur obligations et emprunts sur billets	3 258 523 \$	3 507 838 \$
Compensation tenant lieu de taxes	6 249 363	6 094 581
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	5 919 080	5 193 964
Équité salariale	350 699	—
	15 777 665 \$	14 796 383 \$

06 Programme d'accessibilité aux arts

L'excédent cumulé est essentiellement consacré à la mise en œuvre de séries de spectacles en partenariat avec des programmeurs invités. La contribution nette au programme d'accessibilité aux arts se détaille ainsi :

	2008	2007
Produits		
Ventes de billets	145 143 \$	64 235 \$
Services auxiliaires	—	8 569
	145 143 \$	72 804
Charges		
Salaires et avantages sociaux	52 238	26 417
Cachets d'artistes, direction artistique et soutien aux programmeurs	213 311	202 125
Coûts d'exploitation	124 057	34 279
	389 606	262 821
Contribution nette	(244 463) \$	(190 017) \$

07 Fondation de la Place des Arts

La Fondation de la Place des Arts est désignée fondation publique en vertu du paragraphe 149.1 (6.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est constituée depuis 2006 en organisme à but non lucratif. Cette fondation a comme principale mission d'appuyer la Société de la Place des Arts de Montréal en contribuant à la réalisation de projets et d'activités qui s'inscrivent dans le cadre de sa mission artistique et culturelle, tel que décidé par la Fondation et la Société. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

Au 31 août 2008, l'actif net de la Fondation totalise 1 560 111 \$. À compter du présent exercice, les états financiers de la Fondation ne sont plus consolidés avec ceux de la Société puisqu'elle ne contrôle plus les activités de la Fondation, ce qui a résulté en l'inscription d'un ajustement de 1 500 329 \$.

08 Créance à recevoir

	2008	2007
Créance à recevoir, au taux de 5,9 % remboursable par versements mensuels de 1 216 \$ échéant en février 2013	57 534 \$	68 378 \$
Encaissements à recevoir au cours du prochain exercice	(11 502)	(10 844)
	46 032 \$	57 534 \$

Le montant des encaissements à recevoir au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2009	11 502 \$
2010	12 199
2011	12 939
2012	13 724
2013	7 170

09 Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et sur les emprunts à court terme, aux remboursements de capital sur la dette à long terme payable au cours du prochain exercice et aux ajustements salariaux liés à la démarche d'équité. La portion à long terme représente le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués, et de ceux à faire dans le prochain exercice. Les subventions sont encaissables en fonction des versements sur la dette à long terme y afférent.

10 Immobilisations

	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	2008 NET	2007 NET
Immobilisations corporelles				
Terrain	7 608 742 \$	— \$	7 608 742 \$	7 608 742 \$
Bâtisses	100 939 423	63 012 176	37 927 247	39 658 330
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	75 585 977	66 025 714	9 560 263	9 002 843
Équipement et accessoires de scène	2 832 918	2 217 853	615 065	719 156
Mobilier et équipement de bureau	284 047	190 906	93 141	120 021
Autres équipements	1 290 012	1 166 667	123 345	179 694
Matériel informatique	932 057	789 918	142 139	162 544
	189 473 176	133 403 234	56 069 942	57 451 330
Immobilisations incorporelles				
Logiciels informatiques	1 912 459	1 740 187	172 272	444 925
Total	191 385 635 \$	135 143 421 \$	56 242 214 \$	57 896 255 \$

11 Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Le gouvernement du Québec a annoncé la construction d'une nouvelle salle de concert qui sera érigée sur l'Esplanade Est de la Place des Arts. Ce projet entraînera la fermeture et la démolition d'une partie des stationnements de la Place des Arts d'ici le 1^{er} mars 2009. Le coût total estimé de l'obligation liée à la fermeture et à la démolition des stationnements sur les 18 prochains mois a été estimé à 1 040 000 \$ au 1^{er} septembre 2007. La valeur comptable des immobilisations corporelles et du passif « Fournisseurs et frais courus » a été augmentée pour refléter cette obligation. La Société recevra une subvention du gouvernement du Québec d'un montant équivalent. La charge d'amortissement des immobilisations de l'exercice comprend un montant de 693 333 \$ pour refléter l'amortissement de ces coûts sur la durée de vie estimative restante de ce stationnement.

Des mesures similaires doivent être appliquées à d'autres éléments du parc immobilier de la Société. Toutefois, il n'est pas possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur de l'obligation, car la Société n'est pas en mesure de déterminer la date où des travaux de rénovations ou de démolition seront entrepris sur ces immobilisations.

12 Emprunts à court terme

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations :

	2008	2007
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2008, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 834 300 \$ portant intérêt au taux de 3,16766 %	2 446 250 \$	2 056 019 \$
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2008, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 832 800 \$ portant intérêt au taux de 3,16766 %	2 147 940	1 622 065
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2008, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 836 800 \$ portant intérêt au taux de 3,16766 %	2 215 911	1 761 707
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2008, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 781 600 \$ portant intérêt au taux de 3,16766 %	1 922 216	—
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2008, autorisé par décret pour un montant maximum de 3 400 000 \$ portant intérêt au taux de 3,16766 %	1 615 532	—
Billet à terme transféré au long terme le 7 juillet 2008	—	2 454 898
	10 347 849 \$	7 894 689 \$

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts à court terme relatif au maintien des actifs est de 17 882 840 \$.

De plus, la Société est autorisée à contracter pour son fonctionnement des emprunts temporaires à titre de marge de crédit d'une somme maximale de 2 000 000 \$ à taux variable ou fixe sans excéder le taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

13 Dette à long terme

	2008	2007
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec garantis par des hypothèques mobilières sans dépossession :		
5,825 % (taux effectif de 5,954 %), remboursable par versements annuels en capital de 2 541 837 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2009 et par un versement de 17 792 858 \$ le 1 ^{er} décembre 2010	22 876 532 \$	25 418 369 \$
5,276 % (taux effectif de 5,407 %), remboursable par versements annuels en capital de 886 252 \$ jusqu'au 3 décembre 2011 et par un versement de 6 203 762 \$ le 3 décembre 2012	9 748 769	10 635 020
5,481 % (taux effectif de 5,648 %), remboursable par versements annuels en capital de 93 451 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012	467 257	560 709
4,237 % (taux effectif de 4,413 %), remboursable par versements annuels en capital de 271 321 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2010	813 963	1 085 284
4,6172 % (taux effectif de 4,7736 %), remboursable par versements annuels en capital de 183 686 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	1 469 486	1 653 172
4,622 % (taux effectif de 4,774 %), remboursable par versements annuels en capital de 509 834 \$ jusqu'au 31 mars 2016	4 078 670	4 588 503
5,187 % (taux effectif de 5,345 %), remboursable par versements annuels en capital de 88 625 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013	531 751	620 376
5,187 % (taux effectif de 5,345 %), remboursable par versements annuels en capital de 255 975 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013	1 535 853	1 791 829
4,937 % (taux effectif de 5,064 %), remboursable par versements annuels en capital de 357 634 \$ jusqu'au 16 juillet 2020	4 291 613	4 649 247
4,2739 % (taux effectif de 4,3922 %), remboursable par versements annuels en capital de 171 413 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 et par un versement de 1 028 479 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	2 228 372	2 399 785
4,557 % (taux effectif de 4,685 %), remboursable par versements annuels en capital de 284 945 \$ jusqu'au 10 mai 2012 et par un versement de 1 424 724 \$ le 10 mai 2013	2 564 503	2 849 447
4,164 % (taux effectif de 4,313 %), remboursable par versements annuels en capital de 285 759 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 1 428 794 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	2 857 588	—
4,515 % (taux effectif de 4,705 %), remboursable par versements annuels en capital de 483 449 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2007	—	483 449
	53 464 357	56 735 190
Obligation garantie par le gouvernement du Québec	—	1 500 000
	53 464 357	58 235 190
Versements échéant au cours du prochain exercice	5 930 732	7 628 424
	47 533 625 \$	50 606 766 \$

18 Avantages sociaux futurs (SUITE) //

D'autres membres de la Société contribuent à deux régimes à cotisations déterminés, soit les employés du groupe des machinistes et des habilleuses.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 322 603 \$ (2007 : 258 040 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ces cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances incluse aux fournisseurs et frais courus

	MALADIE	VACANCES	2008 TOTAL	2007 TOTAL
Solde au début	228 912 \$	273 331 \$	502 243 \$	505 772 \$
Charge de l'exercice	107 189	250 461	357 650	321 939
Prestations versées au cours de l'exercice	(95 552)	(235 227)	(330 779)	(325 468)
Solde à la fin	240 549 \$	288 565 \$	529 114 \$	502 243 \$

19 Engagements //

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 2022 pour des biens et services ainsi que pour des travaux de construction sur des immobilisations.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2009	4 096 969 \$
2010	2 770 214
2011	1 434 642
2012	21 494
2013 et suivantes	155 199
	<u>8 478 518 \$</u>

20 Instruments financiers //

Juste valeur des instruments financiers

Dette à long terme

Au 31 août 2008, la juste valeur de la dette à long terme de 53 464 357 \$ (2007 : 58 235 190 \$) s'établit à 56 549 421 \$ (2007 : 60 148 438 \$), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour les titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

Emprunts à court terme

La juste valeur des emprunts à court terme au 31 août 2008 se chiffant à 10 347 849 \$ (2007 : 7 894 689 \$) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, du placement temporaire, des débiteurs, des dépôts de locations et ventes de billets ainsi que des fournisseurs et frais courus équivaut à leur coût étant donné leur courte période d'échéance.

21 Chiffres de l'exercice précédent //

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

Crédits LE RAPPORT ANNUEL 2007-2008 DE LA SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL EST UNE RÉALISATION DE LA DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT AINSI QUE DE LA DIRECTION DU MARKETING ET DE LA PROMOTION CULTURELLE /// DIRECTRICE DES RELATIONS PUBLIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT, **DENISE MELILLO** /// DIRECTRICE DU MARKETING ET DE LA PROMOTION CULTURELLE, **DANIELLE SAINT-DENIS** /// CONCEPTION GRAPHIQUE ET PRODUCTION, **ELDORADO DESIGN COMMUNICATIONS** /// DÉPÔT LÉGAL – BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, 2008, ISBN 978-2-550-54692-4, RAPPORT ANNUEL 2007-2008 /// LA SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL 260, BOULEVARD DE MAISONNEUVE OUEST, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2X 1Y9 /// TÉLÉPHONE : (514) 285-4200 /// TÉLÉCOPIEUR : (514) 285-1968 /// COURRIEL : INFO@PDA.QC.CA, LAPLACEDESARTS.COM /// CRÉDITS PHOTOS – PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION : © MONIC RICHARD POUR MARIE LAVIGNE, FRÉDÉRIQUE CARDINAL, SYLVIE CHAGNON, DENIS PICHÉ, MARGIE GILLIS ET LOUISE SICURO, © JOSTENS POUR RACHEL H. RENAUD

Spectacles 1 100 // // // //
574 597 // // // // // Théâtre M
124 025 // // // // // St
Mélodînes // // // // // Studio l
Place des Arts // // // // // Journé
internationale de la danse



Opéra de Montréal – *Madame Butterfly sous les étoiles*. Présenté sur l'Esplanade de la Place des Arts devant 33.000 personnes le 7 juin 2008, photo: Yves Renaud.

296 // // // // // Concerts, récita
348 // // // // // Musique pop
Jazz et blues 75 230 //
férences 3 020 // // // // // Filr
791 // // // // // Spectateurs

Spectacles 1 100 // // // // // Spectate
574 597 // // // // // Théâtre Maisonneuve
124 025 // // // // // Studio-théâtre
Mélodînes // // // // // Studio littéraire // // //
Place des Arts // // // // // Journées de la cu
internationale de la danse // // // // // O
44 296 // // // // // Concerts, récitals classiq
348 // // // // // Musique populaire, chan
Jazz et blues 75 230 // // // // // l
Conférences 3 020 // // // // // Films 24 3
69 791 // // // // // Spectateurs 990 646 // //
Théâtre Maisonneuve 2
Studio-théâtre 16 102 // // // // // C
// // // // // Studio littéraire // // // // // Sons e
de la danse // // // // // Comédies m
classiques, musique vocale et instrume
chansons, variétés et humour 26
Danse 119 860 // // // // // Sp
// // // // // **laplacedesarts.com**